



## Communiqué de presse

### Manuel Valls et François Bonneau signent le protocole d'accord

Le Premier Ministre Manuel Valls et le Président de la Région Centre-Val de Loire, François Bonneau ont signé le protocole d'accord du contrat de plan État-Région 2015-2020, le 06 février 2015.

**La nouvelle génération de contrats de plan État-Région 2015-2020 accompagne la réforme de l'organisation territoriale de la France engagée par le gouvernement.** Pour répondre aux enjeux des six années à venir, cet outil est modernisé dans sa mise en œuvre et financé à une hauteur permettant de répondre aux défis des territoires. L'État contractualisera ainsi une enveloppe totale de 12,5 milliards d'euros durant la période 2015-2020.

**Les contrats de plan État-Région (CPER) sont avant tout des catalyseurs des investissements.** Ils sont nécessaires pour élever le niveau d'équipement des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. Ils ont vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local. Par ailleurs, dans de nombreuses régions, les CPER contribuent à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement, dont ils représentent une part importante des contreparties nationales.

**La nouvelle génération de CPER conçue par le gouvernement organise la convergence de financements, jusqu'alors dispersés, en faveur des projets structurants dans les territoires.** Ils permettent ainsi la mise en cohérence interministérielle des politiques publiques sur les territoires.

**Pour la première fois, d'autres sources de financement sont également mobilisées à un haut niveau.** Plusieurs opérateurs de l'Etat sont parties prenantes des CPER, comme l'ADEME ou les Agences de l'eau. L'ANRU mobilisera par ailleurs 850 millions d'euros au titre des projets d'intérêt régional du Nouveau programme national de renouvellement urbain. Une partie du Programme d'investissements d'avenir (PIA) sera également territorialisée et inscrite dans les contrats. Cette mobilisation représente ainsi plus de 900 millions d'euros sur les années 2015-2017 en faveur du très haut débit.

**Les CPER constituent un outil de la politique publique d'égalité des territoires.** A travers leur dimension territoriale, ils permettent l'émergence d'une vision stratégique de développement, partagée entre l'Etat et les régions, et traduite par la mise en œuvre de projets structurants. Les régions bénéficieront ainsi de moyens renforcés pour l'animation d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires.

Par les CPER, l'Etat manifeste une confiance renforcée dans le partenariat avec les régions et les collectivités. Ensemble, Etat et collectivités locales fixent les priorités et bâtissent une stratégie commune en faveur de la compétitivité et l'attractivité des territoires pour les six prochaines années.

Toutes les collectivités sont associées autour de la région à la négociation engagée : les départements, les futures métropoles, les intercommunalités.

**Six volets essentiels pour investir dans l'avenir** ont été définis : mobilité multimodale - enseignement supérieur, recherche et innovation - transition écologique et énergétique - numérique - innovation, filières d'avenir et usine du futur - territoires. A ces six volets, s'ajoute une **priorité transversale** : l'emploi.

**Les crédits contractualisés par l'État et la Région, respectivement 361,512 M€ et 467,886 M€, se répartissent ainsi :**

- **Mobilité multimodale**, 168,3 M€ (État) et 275,625 M€ (Région)
- **Enseignement supérieur, recherche et innovation**, 46,7 M€ (État) et 55,434 M€ (Région)
- **Transition écologique et énergétique**, 70,355 M€ (État) et 55,16 M€ (Région)
- **Numérique**, 1,67 M€ (État) et 3,6 M€ (Région)
- **Innovation, filières d'avenir, usine du futur**, crédits valorisés en parallèle dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) 41 M€ (Etat) et 40 M€ (Région)
- **Emploi**, 9 M€ (État) et 9 M€ (Région)
- **Territoires**, 65,617 M€ (État) et 39,117 M€ (Région)

